

**LES DÉLAIS DE PAIEMENT  
DES TPE ET DES PME  
EN 2007**



**PME 2008**

**Rapport OSEO  
sur l'évolution des PME**

### LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES TPE ET DES PME EN 2007

#### Étude réalisée par :

Ludovic Kendaoui

Observatoire des entreprises,

Banque de France – Direction des entreprises

Sur les bases des données disponibles en juillet 2008, les délais de paiement des entreprises diminueraient nettement en 2007. Cet infléchissement significatif se révèle pour le moment favorable aux grandes entreprises. Les TPE et les PME ont eu tendance à régler leurs fournisseurs plus rapidement les derniers mois, alors que leurs clients, dont une bonne partie sont des grandes entreprises, paraissent avoir consenti un effort de paiement moindre.

La charge du crédit interentreprises supportée par les TPE-PME augmenterait donc. Leur besoin net moyen de financement deviendrait ainsi nettement supérieur à celui observé pour les plus grandes entreprises.

Cette évolution des délais de paiement, temporairement défavorable aux TPE et aux PME, devrait à moyen ou long terme leur être bénéfique avec l'application de la loi de modernisation de l'économie qui prévoit une réduction des délais de paiement à 60 jours nets pour l'ensemble des entreprises.

En 2006, mesurés à partir de l'ensemble des données bilantielles de la base Fiben, le passage des délais à 60 jours amènerait un allègement de la charge nette de trésorerie de

l'ordre de 35 milliards d'euros pour les entreprises dans leur ensemble<sup>1</sup>. Les TPE et les PME de moins de 250 salariés seraient les principales bénéficiaires avec une amélioration estimée à 25 milliards, soit 70 % du montant total.

#### Les délais de paiement diminueraient fortement en 2007

Sur l'ensemble de l'économie, les délais clients et les délais fournisseurs des entreprises diminueraient quelle que soit la taille des entreprises (cf. tableau 1). En 2007, les délais clients des TPE et des PME s'établiraient respectivement à 52 et 63 jours de chiffre d'affaires, soit une baisse d'environ un jour de chiffre d'affaires par rapport à 2006. Dans le même temps, le délai de règlement des fournisseurs s'est accéléré, il diminuerait d'environ trois jours d'achats et atteindrait respectivement 62 jours pour les TPE et 66 jours pour les PME.

Les clients des entreprises de 250 salariés et plus paieraient plus rapidement en 2007 qu'en 2006.

<sup>1</sup> Cette estimation ne tient pas compte des avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients. La prise en compte de ces avances pourrait ramener le solde à hauteur de 15 milliards d'euros.

---

## SOURCES, DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

L'Observatoire des entreprises de la Banque de France analyse depuis quinze ans l'évolution des délais de paiement et du solde commercial à partir de la base Fiben (Fichier Bancaire des ENtreprises), base de données créée et gérée par la Banque de France. Elle compte environ 220 000 bilans annuels des entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires. Les entreprises sont réparties en très petites entreprises (TPE) de moins de 20 salariés, en PME de 20 à 249 salariés, en entreprises de taille intermédiaire de 250 à 499 salariés et en grandes entreprises (GE) de plus de 500 salariés. Du fait du seuil minimum de chiffre d'affaires (0,75 million) dans la base Fiben, les TPE comprennent peu de micro-entreprises.

Les données comptables utilisées permettent de mesurer les délais apparents de paiement en fin d'exercice, mais non l'existence d'éventuels retards par rapport aux règlements décidés contractuellement lors des transactions commerciales.

Les grandeurs analysées n'incluent pas les avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients. Ces postes sont de faibles montants dans la plupart des secteurs ; cependant, pour les avances clients, ils jouent un rôle important dans les secteurs à cycle d'exploitation long, comme le secteur des biens d'équipement ou celui du bâtiment.

Les créances et les dettes commerciales des entreprises comprennent comme clients et fournisseurs, non seulement des entreprises, mais également l'État, les collectivités locales, les ménages et les non-résidents.

**Le ratio "délais clients"** rapporte les créances clients (effets escomptés non échus inclus) au chiffre d'affaires TTC, (multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires).

**Le ratio "délais fournisseurs"** rapporte les dettes fournisseurs aux achats et autres charges externes TTC (multiplié par 360, donc exprimé en nombre de jours d'achats).

**Le solde commercial**, correspond au solde exprimé en jours de chiffre d'affaires des créances clients de l'entreprise et de ses dettes fournisseurs (ou, comme la différence entre le ratio "délais clients" et le ratio "délais fournisseurs" corrigé du ratio achats/chiffre d'affaires). Il reflète la situation prêteuse ou emprunteuse de l'entreprise.

**La moyenne de ratios individuels** (ou moyenne non pondérée) donne le même poids à chaque entreprise. Cette approche microéconomique permet de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des observations individuelles.

Remarque : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont donc provisoires et susceptibles d'être ajustés, notamment pour les populations des entreprises de plus de 250 salariés.

---

**TABLEAU 1**

DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE DU CRÉDIT  
INTERENTREPRISES DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

			TPE	PME	Intermédiaires	Grandes
			0-19 salariés	20-249 salariés	250-499 salariés	> = 500 salariés
Délais clients	2006	Moyenne	<b>52,9</b>	<b>64,0</b>	<b>67,9</b>	<b>65,0</b>
		Écart type	0,1	0,2	0,9	0,9
	2007 – données provisoires	Moyenne	<b>51,6</b>	<b>63,0</b>	<b>65,4</b>	<b>62,8</b>
		Écart type	0,1	0,2	1,0	1,1
Délais fournisseurs	2006	Moyenne	<b>64,3</b>	<b>68,6</b>	<b>73,2</b>	<b>75,0</b>
		Écart type	0,1	0,1	0,7	0,8
	2007 – données provisoires	Moyenne	<b>61,7</b>	<b>66,2</b>	<b>72,2</b>	<b>73,7</b>
		Écart type	0,1	0,2	0,8	1,0
Solde du crédit interentreprises	2006	Moyenne	<b>12,2</b>	<b>21,7</b>	<b>21,7</b>	<b>18,5</b>
		Écart type	0,1	0,2	0,9	1,0
	2007 – données provisoires	Moyenne	<b>13,0</b>	<b>22,3</b>	<b>20,4</b>	<b>17,3</b>
		Écart type	0,1	0,2	1,0	1,1

■ Note : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont donc susceptibles d'être ajustés, notamment pour la population des entreprises de plus de 250 salariés, moins nombreuse et donc beaucoup plus sensible au taux de couverture.

Les délais client et le solde commercial sont exprimés en jours de CA, les délais fournisseurs en jours d'achats.

**Source :** Banque de France – Fiben, mise à jour : 6 juin 2008.

### Un effort de paiement initié par les TPE et les PME ...

Dans le contexte actuel de la mise en place d'une nouvelle réglementation relative à la réduction des délais de paiement, les entreprises ont probablement commencé à anticiper la loi qui va entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (cf. encadré infra). Cette impulsion est initiée par les TPE et les PME. Les entreprises de moins de 250 salariés ont amélioré leur délai fournisseurs de manière substantiel, pendant que leur délai clients, bien qu'étant en repli, n'affiche pas une baisse d'une telle ampleur. Ces entreprises ont produit un réel effort en matière de paiement de leurs fournisseurs. Cet effort est

d'autant plus important que les clients de ces entreprises n'ont pas amélioré leur comportement de paiement d'une manière aussi significative.

Les PME participent donc de manière plus importante au financement du crédit interentreprises, avec une légère augmentation de leur solde commercial. Les grandes entreprises bénéficient des meilleures conditions de paiement de leurs clients : leurs délais clients diminuent de plus de deux jours. Mais ces dernières ne consentent pas les mêmes efforts au bénéfice de leurs fournisseurs.

## Les comportements de paiement des PME et de leurs clients sont fortement déterminés par l'appartenance sectorielle des entreprises ...

Certains secteurs sont fortement prêteurs, comme les services aux entreprises (59 jours de chiffre d'affaires), les biens d'équipement (33 jours), ou encore les biens intermédiaires (27 jours), (cf. tableau 2). D'autres activités, au contraire, ont un solde commercial négatif de manière structurelle, c'est-à-dire qu'elles bénéficient, à ce titre, d'une ressource de financement. C'est notamment le cas des entreprises de services aux particuliers, et surtout du commerce de détail qui comprend les entreprises de la grande distribution. Ces activités,

en relation directe avec une clientèle de particuliers, ont des délais clients faibles, mais bénéficient de délais fournisseurs élevés.

## ... mais tous les secteurs raccourciraient leurs délais de paiement en 2007

Les délais fournisseurs des PME sont particulièrement impactés, aussi bien pour les entreprises des services, que pour les entreprises de l'industrie. Les conséquences en termes de solde commercial sont différentes selon les secteurs : les PME du commerce, des services et de la construction voient leur solde augmenter, alors que le solde baisse pour les entreprises des autres secteurs.

**TABLEAU 2**

DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE COMMERCIAL DES PME PAR SECTEUR

Secteur	Délais clients			Délais fournisseurs			Solde commercial		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Agriculture, sylviculture, pêche	70,1	73,5	73,3	79,6	80,8	77,9	23,8	27,1	29,3
Industries agricoles et alimentaires	44,4	45,6	43,6	57,1	57,6	55,7	3,0	3,9	3,4
Industries de biens de consommation	72,4	74,1	70,5	72,6	71,8	69,3	28,1	29,5	28,2
Industrie automobile	68,0	68,5	67,5	78,4	78,8	78,8	11,9	11,7	9,8
Industries des biens d'équipement	85,1	86,0	83,1	81,1	82,7	78,4	34,5	33,7	32,9
Industries des biens intermédiaires	76,6	77,2	74,7	76,7	77,3	73,8	28,1	27,6	27,3
Construction	83,5	84,2	83,1	81,1	81,5	77,9	33,4	33,5	34,7
Commerce	36,8	37,7	37,4	54,2	54,7	52,9	- 6,1	- 5,6	- 4,4
Transports	68,8	60,6	57,0	57,1	53,4	49,5	34,5	28,8	27,5
Activités immobilières	52,3	53,2	51,2	66,4	67,1	61,1	21,5	21,7	19,6
Services aux entreprises	89,4	91,1	89,9	77,5	79,0	77,1	57,7	59,0	59,6
Services aux particuliers	13,0	13,4	12,7	52,7	54,9	52,1	- 13,0	- 13,4	- 12,8

■ Note : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont donc provisoires et susceptibles d'être ajustés, notamment pour les populations des entreprises de 250 salariés et plus. Les délais client et le solde commercial sont exprimés en jours de CA, les délais fournisseurs en jours d'achats.

**Source :** Banque de France – Fiben, mise à jour : 6 juin 2008.

---

## LES RÉGLEMENTATIONS RÉCENTES SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

### La loi de modernisation de l'économie

Le projet de loi de modernisation de l'économie, adopté le 23 juin 2008, comprend une mesure relative à la réduction des délais de paiement des entreprises. L'article 6 décrit une démarche en plusieurs étapes : un plafonnement des délais de paiement à soixante jours, d'éventuelles dérogations limitées dans le temps, puis une phase de négociation secteur par secteur et une possible nouvelle intervention législative à échéance d'un an en cas d'échec des négociations, de telle sorte que la poursuite de la réduction des délais de paiement s'inscrive dans un calendrier précis. La réforme prévoit notamment un renforcement des pénalités de retard exigibles en cas de retard de paiement.

### La loi dans le domaine des transports

La loi no 2006-10 du 5 janvier 2006 introduit dans l'article L. 441-6 du Code du commerce un nouvel alinéa en vertu duquel les délais de paiement convenus ne peuvent en aucun cas dépasser trente jours à compter de la date d'émission de la facture. Les conditions générales de vente (CGV) doivent préciser les conditions d'application et les taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement de la facture. Tous les acteurs du secteur des transports sont concernés sauf le monde ferroviaire et les prestations de logistique.

Le législateur a voulu renforcer la responsabilité des deux parties contractantes. Si le client (le chargeur le plus souvent) paie la facture au-delà de la date d'échéance indiquée sur la facture, le fait de ne pas agir rend le transporteur coresponsable de cette irrégularité. Cette loi a donc aussi pour objectif de fournir un cadre contraignant qui est apparu seul à même d'obtenir des progrès rapides dans les pratiques de paiement du secteur des transports.

### L'accord dans la filière automobile

En début d'année 2007, à la demande des pouvoirs publics, les fédérations de la mécanique (FIM), des équipementiers (FIEV) et des constructeurs (CCFA) sont parvenues à un accord sur la réduction des délais de paiement. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007, pour toutes les entreprises de la filière, les délais de paiement ont été ramenés à 90 jours nets au plus, ce qui correspond à une réduction de 15 jours en moyenne. Par ailleurs, les donneurs d'ordres de la filière réalisant plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, accorderont une réduction des délais de paiement de 45 jours (au lieu de 15), aux fournisseurs réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires (moins 30 jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, puis moins 45 jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008).

---

## Le raccourcissement des délais de paiement s'accroît dans le secteur des transports

La loi sur les transports impose, depuis janvier 2006, que les délais de paiement convenus dans le secteur des transports ne doivent en aucun cas dépasser les 30 jours à compter de la date d'émission de la facture (cf. encadré supra). En 2007, le raccourcissement des délais clients et fournisseurs continuerait pour la deuxième année consécutive. Les PME réduiraient ainsi leurs délais fournisseurs et leurs délais clients de près de quatre jours. Leur solde commercial resterait stable à un niveau de 28 jours.

En revanche, les entreprises de 500 salariés et plus seraient payées plus rapidement par leurs clients, alors qu'elles ne règleraient pas plus rapidement leurs fournisseurs. Le solde commercial de ces entreprises serait donc plus faible qu'en 2006, même si le chiffre actuel est fondé sur un nombre trop faible d'entreprises pour garantir sa précision.

## L'impact global sur les trésoreries d'entreprises d'un passage à 60 jours

L'impact d'un passage à 60 jours est évalué en mesurant pour chaque entreprise, la part des créances clients et les dettes fournisseurs correspondant à des délais supérieurs à 60 jours (cf. encadré). Ainsi, réduire (graduellement) les créances clients dont le montant correspond à un délai supérieur à 60 jours procure un allègement des charges de trésorerie, c'est-à-dire des ressources de trésorerie supplémentaires pour les bénéficiaires de la réduction des délais de leurs clients. Ces ressources sont estimées à 139 milliards d'euros (30 % de l'ensemble des créances clients).

À l'inverse, réduire les dettes fournisseurs entraîne une diminution de 104 milliards (26 % de l'ensemble des dettes fournisseurs) des ressources de trésorerie pour les entreprises devant payer plus rapidement leurs factures.

**TABLEAU 3**

MOYENNE DES DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE COMMERCIAL DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

		TPE	PME	Intermédiaires	Grandes
		0-19 salariés	20-249 salariés	250-499 salariés	> = 500 salariés
Délais clients	2005	66,3	68,8	59,4	58,3
	2006	58,7	60,6	50,4	53,8
	2007 – données provisoires	55,2	57,0	52,1	51,2
Délais fournisseurs	2005	54,2	57,1	63,0	65,2
	2006	49,6	53,4	57,3	62,4
	2007 – données provisoires	46,4	49,5	55,6	62,4
Solde du crédit interentreprises	2005	30,0	34,5	22,6	19,4
	2006	26,0	28,8	17,0	17,3
	2007 – données provisoires	25,2	27,5	19,0	12,5

■ Note : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont provisoires et susceptibles d'être ajustés, notamment pour les populations des entreprises de 250 salariés et plus.

Les délais client et le solde commercial sont exprimés en jours de CA, les délais fournisseurs en jours d'achats.

**Source :** Banque de France – Fiben, estimations 2007 sur la base des bilans disponibles début juillet.

---

## MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR LA MESURE D'IMPACT

À partir des données bilancielle des entreprises, les délais clients et fournisseurs sont calculés respectivement en jours de chiffre d'affaires et en jours d'achats. Puis, tous les délais au-delà de 60 jours sont ramenés à cette limite. On calcule alors pour chaque entreprise les parts des créances et des dettes devant être réglées pour atteindre la limite fixée à 60 jours. Ces données sont ensuite cumulées par secteur et par taille.

Cette méthodologie permet d'avoir une vision de l'enjeu macroéconomique d'une réglementation relative à la réduction des délais de paiement. De plus, à un niveau de secteur et de taille fin, elle identifie les catégories d'entreprises les plus touchées, de manière positive ou négative, par une nouvelle réglementation.

Le calcul des délais de paiement est basé sur les données bilancielle des entreprises. Les délais réels sont approchés en considérant que les créances clients et les dettes fournisseurs en fin d'exercice sont représentatives des montants renouvelés de période en période en cours d'année. Les délais de renouvellement sont mesurés en rapportant ces montants au chiffre d'affaires (délais clients) ou aux achats (délais fournisseurs).

À condition que les montants en fin d'exercice reflètent bien les montants réguliers de créances et dettes en cours d'année, cette mesure des délais est alors une approximation satisfaisante des délais en jours nets tels qu'ils seraient mesurés par une enquête sur les dates de paiement effectif des factures. Elle approche la notion de paiement d'une facture à 60 jours à la date de réception de la dite facture. Mais empiriquement, la mesure des délais de paiement via des données bilancielle surestime les délais de paiement calculés en jours nets.

Dans un souci de comparabilité des données, seuls les bilans d'une durée égale à 12 mois sont conservés, les entreprises dont le chiffre d'affaires ou les achats sont nuls, ou celles pour lesquelles les délais dépassent 1 000 jours sont retirées de l'échantillon. Ce nettoyage des données ne remet pas en cause la représentativité de l'échantillon.

---

Enfin, la balance entre accroissement et diminution de ces ressources de trésorerie fait apparaître un gain net (un allègement des charges de trésorerie) que l'on évalue à hauteur de 35 milliards d'euros (cf. tableau 4).

Si de telles mesures tendent à surestimer l'impact macroéconomique de la réduction des délais de paiement à 60 jours, elles permettent cependant de différencier les gains et les pertes selon la taille des entreprises et de repérer les secteurs les plus concernés (bénéficiaires ou perdants) par les redistributions des ressources et des charges de trésorerie.

### **La différenciation de cet impact selon le secteur et la taille des entreprises**

Cette méthode étant appliquée pour chaque entreprise, elle fournit non seulement une évaluation globale des transferts de charges de trésorerie, mais aussi indique les secteurs les plus concernés. Pour cinq secteurs, cette réduction des délais de paiement conduirait à des déplacements de trésorerie de plus de 10 milliards d'euros. Du côté clients, sont d'abord concernés les services aux entreprises, l'industrie des biens d'équipement, le

commerce, les industries des biens intermédiaires. Les mêmes secteurs sont aussi les plus touchés par la réduction des délais fournisseurs. En termes d'effet sur les trésoreries, les entreprises des industries des biens d'équipement seraient celles qui bénéficieraient le plus de la mesure (gains de trésorerie de l'ordre de 15 milliards), suivi de celles dans les services aux entreprises, l'énergie, les biens intermédiaires et la construction (gain entre 3 et 4 milliards).

Ainsi, les gagnants seraient les secteurs amont qui verraient les charges du crédit client baisser plus vite, alors que les perdants devraient correspondre aux secteurs aval dont les ressources apportées par le crédit fournisseur disparaîtraient.

Les 35 milliards de gain de trésorerie que procurerait une réduction à 60 jours des délais clients et des délais fournisseurs bénéficieraient à toutes les tailles d'entreprises. En termes de gains nets, les PME de 20 à 249 salariés seraient les premières bénéficiaires, de l'ordre de 15 milliards, soit près de 1,6 % de leur chiffre d'affaires (cf. tableau 6). Viendraient ensuite les TPE, dont la trésorerie augmenterait de 9 milliards (1,5 % de leur chiffre d'affaires), les grandes entreprises de 500 salariés et plus (8 milliards, 0,7 % de leur chiffre d'affaires) et les entreprises de taille intermédiaire (4 milliards, 1,6 % de leur chiffre d'affaires).

**TABEAU 4**

IMPACT DE LA RÉDUCTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES

Secteur des entreprises	Gains (+) ou pertes (-) de trésorerie (M€) selon la taille des entreprises suite au repli des délais de paiement actuellement au-delà de 60 jours				
	TPE (<20 salariés)	PME (20 à 249 salariés)	Intermédiaires (250 à 499 salariés)	Grandes entreprises (>250 salariés)	Total (toutes tailles)
Agriculture, sylviculture, pêche	56	334	18	73	481
Industries agricoles et alimentaires	- 165	- 206	59	- 882	- 1 194
Industries de biens de consommation	211	1 076	360	181	1 827
Industrie automobile	57	- 29	- 14	- 702	- 688
Industries des biens d'équipement	5 260	2 044	834	6 781	14 918
Industries des biens intermédiaires	398	2 155	584	1 013	4 150
Énergie	35	264	140	3 901	4 340
Construction	1 209	2 278	- 5	205	3 687
Commerce	- 1 118	807	397	- 3 113	- 3 027
Transports	- 875	541	- 148	- 430	- 912
Activités immobilières	966	678	- 38	706	2 312
Services aux entreprises	2 968	4 867	1 519	733	10 087
Services aux particuliers	58	- 147	1	- 764	- 852
<b>Total (tous secteurs)</b>	<b>9 060</b>	<b>14 664</b>	<b>3 706</b>	<b>7 702</b>	<b>35 133</b>

■ Champ : entreprises de plus de 0,75 millions de chiffre d'affaires, hors administration et activité financières.

Source : Banque de France – Fiben 2006.

Le total des créances clients représente 474 milliards d'euros, dont 139 milliards d'euros de créances au-delà des 60 jours. Les services aux entreprises et les industries des biens d'équipement pèsent pour un poids important dans ces créances. En décomposant ces 139 milliards selon le délai clients des entreprises concernées, ces créances proviennent en grande partie des entreprises ayant des délais très élevés (au-delà de trois mois en jours de chiffre d'affaires) (cf. tableau 5).

Le total des dettes fournisseurs représente 396 milliards d'euros, dont 104 milliards d'euros de dettes au-delà des 60 jours. Ces dettes concernent principalement les entreprises ayant des délais fournisseurs supérieurs à trois mois en jours d'achats. Le secteur du commerce, joue le rôle de plaque tournante de l'économie. Il contient, la majorité des dettes fournisseurs de l'économie.

Le solde des créances et des dettes au-delà de 60 jours est très informatif sur l'impact d'une loi relative à la réduction des délais de paiement. À un niveau sectoriel global, le commerce et les industries agricoles et alimentaires et selon une analyse par taille, ce serait les très petites entreprises et surtout les très grandes entreprises qui serait pénalisées. Les PME du commerce devraient, au contraire, bénéficier d'une nouvelle réglementation.

Les montants en jeu sont importants pour les entreprises qui ont à la fois des délais clients élevés et des délais fournisseurs élevés, plus de 150 jours (cf. tableau 5). Se pose donc le problème des moyens financiers de substitution nécessaires pour passer de l'équilibre actuel, à un nouvel équilibre reposant nettement moins sur ce crédit interentreprises et de l'initiation du processus pour passer d'un équilibre insatisfaisant à un autre.

**TABLEAU 5**

CRÉANCES CLIENTS ET DETTES FOURNISSEURS AU-DELÀ DE 60 JOURS, SUIVANT LE NIVEAU DES DÉLAIS CLIENTS ET DES DÉLAIS FOURNISSEURS

Décomposition des créances au-delà de 60 jours (139 milliards d'euros)									
Délais fournisseurs inférieur à 60 jours	Délais fournisseurs entre 60 et 90 jours d'achats			Délais fournisseurs entre 90 et 150 jours d'achats			Délais fournisseurs de plus de 150 jours d'achats		
	Délais C. entre 60 et 90 jours	Délais C. entre 90 et 150 jours	Délais C. de plus de 150 jours	Délais C. entre 60 et 90 jours	Délais C. entre 90 et 150 jours	Délais C. de plus de 150 jours	Délais C. entre 60 et 90 jours	Délais C. entre 90 et 150 jours	Délais C. de plus de 150 jours
16	12,7	18,2	6,4	6,5	24,2	<b>23,8</b>	0,6	5,4	<b>25,2</b>
Décomposition des dettes au-delà de 60 jours (104 milliards d'euros)									
Délais clients inférieur à 60 jours	Délais clients entre 60 et 90 jours de chiffre d'affaires			Délais clients entre 90 et 150 jours de chiffre d'affaires			Délais clients de plus de 150 jours de chiffre d'affaires		
	Délais F. entre 60 et 90 jours	Délais F. entre 90 et 150 jours	Délais F. de plus de 150 jours	Délais F. entre 60 et 90 jours	Délais F. entre 90 et 150 jours	Délais F. de plus de 150 jours	Délais F. entre 60 et 90 jours	Délais F. entre 90 et 150 jours	Délais F. de plus de 150 jours
23	8,3	14,7	3,9	4,2	17,3	8,6	0,5	6,5	<b>17,8</b>

■ Champ : entreprises de plus de 0,75 millions de chiffre d'affaires, hors administration et activité financières.

Source : Banque de France – Fiben 2006.

**TABLEAU 6**

RÉSUMÉ – CADRAGE MACROÉCONOMIQUE EN 2006 : TOUTES TAILLES ET PAR TAILLE

		Montants en milliards d'euros
Toutes tailles	Chiffres d'affaires (Md €)	2965
	Achats (Md €)	2236
	Nombre d'entreprises	217 054
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	139
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	104
	<b>Gain (+) ou perte (-)</b>	<b>35</b>
	Achats/Ventes	75 %
TPE – 0-19 salariés	Chiffres d'affaires (Md €)	594
	Achats (Md €)	455
	Nombre d'entreprises	148 777
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	31
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	22
	<b>Gain (+) ou perte (-)</b>	<b>9</b>
	Achats/Ventes	77 %
PME – 20-249 salariés	Chiffres d'affaires (Md €)	937
	Achats (Md €)	719
	Nombre d'entreprises	63 882
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	50
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	35
	<b>Gain (+) ou perte (-)</b>	<b>15</b>
	Achats/Ventes	77 %
Intermédiaires : 250-499 salariés	Achats (Md €)	200
	Nombre d'entreprises	2 400
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	12
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	8
	<b>Gain (+) ou perte (-)</b>	<b>4</b>
	Achats/Ventes	78 %
	Grandes : > = 500 salariés	Chiffres d'affaires (Md €)
Achats (Md €)		862
Nombre d'entreprises		1 995
Créances clients au-delà de 60 jours de CA		46
Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats		38
<b>Gain (+) ou perte (-)</b>		<b>8</b>
Achats/Ventes		73 %

■ Champ : entreprises de plus de 0,75 millions de chiffre d'affaires, hors administration et activité financières.

**Source :** Banque de France – Fiben 2006.

## Bibliographie

### « Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2006 »

Direction des entreprises  
Bulletin de la Banque de France, n° 168  
Décembre 2007

[http://inbdf/fr/publications/telechar/bulletin/etu168\\_5.pdf](http://inbdf/fr/publications/telechar/bulletin/etu168_5.pdf)

### Observatoire des délais de paiement

Rapport du groupe présidé par J.-P. Betbèze  
Décembre 2006

[http://inbdf/fr/publications/telechar/catalogue/rapp06\\_observ\\_paiement.pdf](http://inbdf/fr/publications/telechar/catalogue/rapp06_observ_paiement.pdf)

### Observatoire des délais de paiement

Rapport du groupe présidé par J.-P. Betbèze  
Décembre 2007

[http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers\\_de\\_presse/delais\\_paiement071218/som\\_delais\\_paiement.php](http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/delais_paiement071218/som_delais_paiement.php)

### Projet de loi de modernisation de l'économie

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl0842.asp>

### Note sur l'impact du raccourcissement des délais de paiement

Observatoire des entreprises, M. Dietsch, L. Kendaoui, E. Kremp  
22 février 2008



Le rapport PME 2008 est téléchargeable sur **oseo.fr**  
et en vente à la Documentation Française

**oseo.fr**